

18 jan 2019 -16:16

Appartient à Conseil des ministres du 18 janvier 2019

Modification du règlement de répartition des affaires du tribunal de première instance du Luxembourg

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal sur le règlement de répartition des affaires du tribunal de première instance du Luxembourg.

Le projet vise à rééquilibrer la charge de travail entre les juges d'instruction de Marche-en-Famenne et ceux d'Arlon. Il modifie également la compétence exclusive en matière de droit pénal social dans l'arrondissement judiciaire du Luxembourg.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 2 novembre 2017 fixant le règlement de répartition des affaires du tribunal de première instance du Luxembourg et modifiant l'arrêté royal du 14 mars 2014 relatif à la répartition en divisions des cours du travail, des tribunaux de première instance, des tribunaux du travail, des tribunaux de commerce et des tribunaux de police

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires
européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@just.fgov.be